

**Des voix:** Bravo!

**L'honorable M. Brooks:** Le discours du trône accordait une assez grande place à la pêche. Nous avons relevé avec plaisir la mention, dans le discours du trône, de l'intention du gouvernement de s'engager de concert, je crois, avec les provinces, dans un programme d'envergure nationale pour l'amélioration de la pêche. Ce projet est le résultat d'une conférence qui a eu lieu avec les représentants des dix provinces à Ottawa le 24 janvier dernier. Le gouvernement avait à ce propos également l'intention d'étendre les eaux territoriales du Canada de trois à douze milles en ce qui concerne la pêche, en prenant pour point de départ la ligne droite reliant un promotoire à l'autre. L'honorable sénateur Cook de Terre-Neuve l'a mentionné hier. Il ne s'agit pas là d'une question nouvelle; elle a, en effet, fait bien des fois l'objet de débats. En 1960, l'ancien gouvernement a presque réussi à la faire étudier effectivement à la conférence de Genève, en Europe.

La situation de notre industrie de la pêche devient de plus en plus grave. Des chalutiers russes privent nos pêcheurs de leurs droits, non seulement à Terre-Neuve mais dans d'autres provinces, y compris, je suppose, la Colombie-Britannique.

Nous nous intéressons à une déclaration qu'a publiée le ministre des Pêcheries, le 24 janvier, à la suite de la conférence sur les pêcheries dont il est question dans le discours du trône. Puisque le nouveau programme d'expansion des pêcheries se fondera sur les travaux de la conférence, on y trouve des indications de ce à quoi songe le gouvernement, et je cite:

Ce programme comportera des mesures destinées à étendre les ressources disponibles, des mesures qui amélioreront les techniques de la prise et de la transformation et qui faciliteront leur adoption, des mesures visant à diversifier les produits et à en améliorer la qualité, des mesures visant à étendre les marchés et dissiper l'incertitude en matière de prix — bref, des mesures destinées à susciter une plus grande productivité et un meilleur rendement dans toutes les périodes des opérations de l'industrie de la pêche.

On constate, je crois, que le Canada retarde sur d'autres pays quand il s'agit de l'expansion des pêches. Lorsque nous lisons des articles sur les grandes usines flottantes dont disposent des pays tels que la Russie et le Japon, où l'on traite le poisson depuis sa sortie de l'eau jusqu'à la mise en boîtes et la vente dans les différentes parties du monde, nous constatons jusqu'où nous devons aller pour les rejoindre.

Honorables sénateurs, j'allais dire quelque chose des relations fédérales-provinciales, mais je remets la chose à un autre moment.

Nous sommes heureux de voir que le régime de pensions du Canada est à l'ordre du jour et que le gouvernement a signifié qu'il a l'intention de le mettre bientôt en œuvre, et cela malgré les doutes qu'a exprimés le gouvernement de l'Ontario. Nous croyons que le régime de pensions du Canada a été conçu en grande hâte. Il a d'abord paru au *Feuilleton*, à l'autre endroit, sous forme d'un projet de résolution, en juillet 1963, à peine quelques mois après l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement. Depuis lors, le Québec a fait savoir qu'il va procéder à l'établissement de son propre régime et qu'il ne participera pas au régime fédéral, puisqu'il le considère comme une intrusion dans le domaine des droits des provinces.

Le gouvernement d'Ontario a également exprimé des doutes. Le premier ministre de l'Ontario, dans une lettre adressée au premier ministre, M. Pearson, suivant le rapport paru dans le *Globe and Mail* du 15 février dernier, a déclaré:

Tout en appréciant le désir qu'a le gouvernement du Canada d'effectuer des changements, le gouvernement de l'Ontario regrette qu'ils ne répondent pas aux attentes. Des changements ont été faits, mais ils sont peu conformes aux souhaits que renfermaient les observations que nous avons faites.

L'Ontario a son propre plan, qui se fonde sur des régimes privés existant déjà. Le gouvernement de l'Ontario craint que le plan fédéral ne dérange les régimes de pension qui existent dans l'Ontario et, bien entendu, dans le reste du Canada.

Le gouvernement ontarien se préoccupe également de l'ampleur du fonds de réserve à constituer, estimé à 2.5 milliards de dollars. Comme le Québec ne veut pas y participer, la majeure partie de ce fonds proviendrait de la population ontarienne. Le premier ministre, M. Robarts, prétend que les provinces devraient pouvoir disposer de 90 p. 100 de ce fonds de réserve pour leurs propres immobilisations, ce qui laisserait 10 p. 100 à l'État fédéral. C'est certes une très faible proportion.

Il apparaît que le plan devra subir d'autres modifications encore pour être acceptable au gouvernement ontarien. Le régime n'est pas possible sans la participation de l'Ontario. Or, je dirai que les citoyens des autres provinces, à part celles de l'Ontario et du Québec, tiennent à ce qu'un régime satisfaisant soit mis sur pied le plus tôt possible.

Je voudrais dire quelques mots à propos des affaires extérieures. Notre attention a été